



Montataire
FIÈRE & SOLIDAIRE

VILLE DE MONTATAIRE
DIRECTION GÉNÉRALE

Conseil municipal du 7 novembre 2022 – délibération n° 2022- 16
Services restauration scolaire, périscolaire et Alsh – tarifs 2023

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du registre des délibérations séance du lundi 7 novembre 2022

Le lundi 7 novembre 2022 à 18 heures 30, le Conseil municipal de Montataire, convoqué le 28 octobre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Pierre Bosino, Maire de la commune de Montataire.

Membres en exercice : 33

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jean-Pierre Bosino – Catherine Dailly - Azide Razack – Céline Lescaux - Patrick Boyer - Zinndine Belouahchi – Karima Boukallit - Jean-Luc Rivière – Rémy Ruffault – Brigitte Lobgeois - Marc Chambon - Pascale Pauffert – Frédéric Denain – Valérie Levert - Agnès Laforêt – Annie Baumgartner – Smaël Addala – Lucie Saubaux - Abdelkrim Kordjani (à partir du point n°2) – Marie Christine Salmona – Manuel Varela - Stéphane Godard.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Pascal D'Inca représenté par Catherine Dailly - Sabah Rezzoug représentée par Marc Chambon - Gilberte Canonne représentée par Annie Baumgartner – Moulay Yassine Karim représenté par Azide Razack – Recep Kocak représenté par Patrick Boyer - Awa Touré représentée par Jean-Pierre Bosino

EXCUSE : Amadou Diallo

ABSENTS : Loïc Basset - Seyran Satuk – Ali Hamdani – Zoulika Oualaouch

SECRETARE DE SEANCE : Lucie Saubaux

16- ENFANCE – SERVICES MUNICIPAUX - Restauration scolaire - périscolaire - ALSH - Tarifs 2023

Sur le rapport de Madame Valérie Levert, conseillère municipale, exposant :

Vu la délibération n°23 du Conseil Municipal du 27 juin 2016 adoptant les modalités d'application du nouveau barème de quotient dans le cadre d'une nouvelle politique tarifaire,

Vu la délibération n°18 du Conseil Municipal du 13 décembre 2021 portant sur l'actualisation des tarifs 2022-2023,

Vu les avis favorables de la commission finances du 13 octobre 2022 et du bureau municipal du 24 octobre 2022,

Considérant la liberté dont les collectivités territoriales disposent en matière de fixation des tarifs de leurs services publics,

VILLE DE MONTATAIRE
DIRECTION GÉNÉRALE
 Conseil municipal du 7 novembre 2022 – délibération n° 2022- 16
 Services restauration scolaire, périscolaire et ALSH – tarifs 2023

Considérant la volonté municipale de maintenir une tarification équitable et sociale pour l'accès à l'ensemble des services d'accueil d'enfant,

Considérant qu'en septembre 2022, la hausse de l'inflation a atteint 5,9% sur un an (source INSEE) et que la hausse des coûts des matières premières et des fluides entraîne une augmentation du coût de production d'un repas pour la Ville,

Considérant la volonté municipale forte d'avoir une politique tarifaire modérée et de proposer aux élèves des repas de qualité, sans baisser ni les quantités ni la qualité (produits d'origine biologiques, de saison, français, issus de circuits courts),

Les tarifs de la restauration scolaire, du périscolaire et de ALSH sont actualisés à hauteur de + 3% (arrondis au centime inférieur ou supérieur)

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

Avec 25 voix Pour et 3 contre,

Décide d'actualiser les tarifs de la restauration scolaire, du périscolaire et de ALSH à hauteur de + 3% (arrondis au centime inférieur ou supérieur), à compter du 1^{er} septembre 2023 :

ARTICLE 1 – les tarifs de la restauration scolaire sont fixés comme suit :

Tranches de QF R.F.R.								
T.1	T.2	T.3	T.4	T.5	T.6	T.7	T.8	T.9
0 à 255	255 à 397	397 à 513	513 à 648	648 à 784	784 à 929	929 à 1128	1128 à 1328	1328 à 1575 et +
Tarif repas								
1,11 €	1,11 € à 1,45 €	1,45 € à 1,77 €	1,77 € à 2,22 €	2,22 € à 2,83 €	2,83 € à 3,56 €	3,56 € à 4,24 €	4,24 € à 5,17 €	5,17 € à 6,12 €

- Tarif spécifique PAI 0,68 €
- Tarif majoré (enfant non inscrit) 12,61 €
- Classe citoyenneté – élèves extérieurs à Montataire 4,28 €
- Classe citoyenneté – élèves à Montataire 3,29 €

VILLE DE MONTATAIRE
 DIRECTION GÉNÉRALE
 Conseil municipal du 7 novembre 2022 – délibération n° 2022- 16
 Services restauration scolaire, périscolaire et Alsh – tarifs 2023

ARTICLE 2 – les tarifs de l'accueil périscolaire sont fixés comme suit :

Tranches de QF R.F.R.								
T.1	T.2	T.3	T.4	T.5	T.6	T.7	T.8	T.9
0 à 255	255 à 397	397 à 513	513 à 648	648 à 784	784 à 929	929 à 1128	1128 à 1328	1328 à 1575 et +
Tarifs n° 1 – ACCUEILS du MATIN								
0,65 €	0,65 €	0,65 € à 0,76 €	0,76 € à 0,90 €	0,90 € à 1,00 €	1,00 € à 1,11 €	1,11 € à 1,22 €	1,22 € à 1,40 €	1,40 € à 1,63 €
Tarifs n° 2 – ACCUEILS du SOIR jusqu'à 18h00								
1,31 €	1,31 €	1,31 € à 1,56 €	1,56 € à 1,77 €	1,77 € à 2,01 €	2,01 € à 2,22 €	2,22 € à 2,44 €	2,44 € à 2,78 €	2,78 € à 3,25 €
Tarifs n° 3 – ACCUEILS du SOIR jusqu'à 19h00								
1,75 €	1,75 €	1,75 € à 2,07 €	2,07 € à 2,36 €	2,36 € à 2,67 €	2,67 € à 2,96 €	2,96 € à 3,27 €	3,27 € à 3,72 €	3,72 € à 4,33 €

ARTICLE 3 – les tarifs de l'ALSH sont fixés comme suit :

Tranches de QF R.F.R.								
T.1	T.2	T.3	T.4	T.5	T.6	T.7	T.8	T.9
0 à 255	255 à 397	397 à 513	513 à 648	648 à 784	784 à 929	929 à 1128	1128 à 1328	1328 à 1575 et +
ALSH – Demi-journée								
0,62 €	0,62 € à 0,71 €	0,71 € à 0,84 €	0,84 € à 0,96 €	0,96 € à 1,11 €	1,11 € à 1,32 €	1,32 € à 1,56 €	1,56 € à 1,77 €	1,77 € à 2,06 €
ALSH - Repas								
1,11 €	1,11 € à 1,45 €	1,45 € à 1,77 €	1,77 € à 2,22 €	2,22 € à 2,83 €	2,83 € à 3,56 €	3,56 € à 4,24 €	4,24 € à 5,17 €	5,17 € à 6,12 €
PERICENTRE – ACCUEILS du MATIN ou du SOIR								
0,65 €	0,65 €	0,65 € à 0,76 €	0,76 € à 0,90 €	0,90 € à 1,00 €	1,00 € à 1,11 €	1,11 € à 1,22 €	1,22 € à 1,40 €	1,40 € à 1,63 €
MINI CAMPS (séjour de 3 à 5 jours)								

VILLE DE MONTATAIRE
DIRECTION GÉNÉRALE

Conseil municipal du 7 novembre 2022 – délibération n° 2022- 16
Services restauration scolaire, périscolaire et Alsh – tarifs 2023

4,97 €	4,97 € à 5,28 €	5,28 € à 5,56 €	5,56 € à 6,81 €	6,81 € à 8,22 €	8,22 € à 9,32 €	9,32 € à 11,36 €	11,36 € à 13,63 €	13,63 € à 16,50 €
SEJOURS ADOS								
75,86 €	75,86 € à 80,29 €	80,29 € à 91,43 €	91,43 € à 102,49 €	102,49 € à 111,50€	111,50 € à 120,41 €	120,41 € à 133,80 €	133,80€ à 147,13€	147,13 € à 163,98 €



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Conseiller départemental,

Jean-Pierre Bosino